

ADDENDUM A LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE LAUZERVILLE

Conformément aux instructions préfectorales en date du 07 septembre 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, **le locataire de la salle a l'obligation d'appliquer les recommandations suivantes :**

- **Pass sanitaire obligatoire pour chaque participant de plus de 11 ans.** Jusqu'au 30 septembre 2021, il est toutefois toléré que les enfants de 11 à 17 ans bénéficient d'un accès sans Pass sanitaire. Le contrôle est effectué par le responsable de l'évènement c'est-à-dire le locataire de la salle.
- **Respect des gestes barrières** (mesures d'hygiène, distanciation physique)
- **Port du masque obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans**

La Commune s'assure de son côté que toutes les conditions sanitaires sont réunies pour le déroulement des événements lors de la mise à disposition de la salle (nettoyage, etc.).

Faire précéder la signature
de la mention manuscrite « *Lu et approuvé* »

Le locataire,

La Commune,